

MAI / BILAN 2016

1. Chiffres « bruts »

► 957 visas délivrés en 2016, contre 815 en 2015 (soit une augmentation de 17,5 %) dont 232 en RDC (24%)

→ **retenir des chiffres « hors RDC » pour permettre des comparaisons et une analyse des évolutions**

► 725 visas délivrés en 2016, contre 815 en 2015, soit une baisse de 11%

baisse pour la 6^e année consécutive mais ralentissement de la baisse (de l'ordre de 20 à 25% les années précédentes)

2. Facteurs expliquant cette baisse :

- Situation de pays d'origine où l'adoption internationale est suspendue (Ethiopie 24/10, Côte d'Ivoire 62/43, Mali 14/0, RCA 11/4)
- où les propositions d'enfants sont moins nombreuses (Vietnam 108/74, Colombie 75/62, Russie 51/30, Chine 48/28, Brésil 20/9, Lettonie 18/8, Arménie 15/7, Albanie 7/1) poursuite d'une tendance longue en Russie, en Chine et au Brésil

le nombre d'adoptions augmente en chiffres absolus dans 8 pays : Haïti (48/82) l'Inde (9/31 x3,5 !) la Bulgarie (19/38 x2) le Chili (8/18 x2) le Pérou (3/9 x3) et dans une moindre mesure Madagascar (30/37). A noter deux cas particuliers : la Dominique (4/8) et Vanuatu (4/12 x3)

3. Principaux pays d'origine

► L'Afrique (plus de 45% des adoptions avec la RDC, mais 202 visas 28% hors RDC) est à égalité avec l'Asie (208 visas, en recul) comme premier continent d'origine puis les Amériques en progression (189 visas au lieu de 159 en 2015), et enfin l'Europe toujours en recul (114 visas).

► Le classement des premiers pays d'origine se modifie par rapport à 2015: Haïti (82 adoptions) passe devant le Vietnam (74), au 3^e rang la Colombie (62) puis au 4^e rang la Thaïlande (46) et au 5^e rang la Côte d'Ivoire (43). La Russie et la Chine sont respectivement aux 9^e et 10^e rang dans ce classement.

► En 2016 les enfants accueillis en France sont originaires de 50 pays d'origine (disparition de Djibouti, du Mali et de la Guinée de la liste des pays d'origine)

4. Profil des enfants adoptés

L'évolution du profil des enfants proposés à l'adoption internationale vers des enfants dits « à besoins spécifiques » EBS (enfants « grands » de plus de 5 ans, fratries, enfants présentant une ou des pathologies) se confirme en 2016, à peu près au même niveau qu'en 2015 : 66,6% des enfants

présentent au moins un besoin spécifique, 62,3 % hors RDC (enfants grands ayant attendu 3 ans en orphelinat).

Le nombre d'enfants jeunes et sans particularité proposés à l'adoption internationale continue de diminuer : 9% des enfants ont moins d'un an, 50% entre 1 et 5 ans, 16% de 5 à 7 ans et 25% plus de 7 ans.

5. Types d'adoption

La répartition entre les types de procédures d'adoption reste quasi stable d'une année sur l'autre : 52 % (+2%) des adoptions sont accompagnées par un OAA privé, 25 % par l'AFA et 23 % des adoptions restent des adoptions individuelles (en léger recul par rapport à 2015) et se concentrent sur le continent africain (101 adoptions sur 169).

Les OAA interviennent dans 27 pays et l'AFA dans 18 pays (essentiellement Colombie, Bulgarie, Chine et Russie). Les principaux OAA, en termes d'activité sont : COFA (25% des adoptions par OAA) Médecins du Monde (15%) et Orchidée Adoption (14% sur la Thaïlande).

Les adoptions intrafamiliales (67/57 hors RDC) représentent environ 8% des adoptions en 2016. Elles concernent quasi-exclusivement l'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar)

En 2016, 72% des adoptions ont été réalisées dans des pays Parties à la CLH (contre 68% en 2015) et le reste (28%) dans des pays non CLH. Il s'agit là d'une tendance de fond qui devrait se poursuivre.

6. Principales évolutions

- Un ralentissement assez net de la baisse des adoptions internationales
- Les suspensions de l'adoption internationale concernent un nombre plus important de pays d'origine alors que peu de pays ouvrent ou réouvrent l'adoption internationale (perspectives limitées pour l'avenir)
- Les pays d'origine appliquent le principe de subsidiarité et contrôlent mieux l'adoptabilité des enfants, de ce fait ils proposent tendanciellement moins d'enfants à l'adoption internationale et surtout des enfants EBS
- La très grande majorité des adoptions réalisées en France se font dans des pays CLH (198 pays CLH au 01/01/2017)

7. RDC

A compter de février 2016, après validation par la CIM congolaise des dossiers des enfants, la MAI a délivré 232 visas adoption. Chiffre provisoire. La procédure d'adoption de 219 de ces enfants a été accompagnée par un OAA (3 accrédités en RDC : Chemin Vers l'Enfant, Enfants Du Monde France, Vivre En Famille) 13 ont été adoptés en procédure individuelle (plus de la moitié ayant 12 ans ou plus !). 173 enfants ont de plus de 5 ans et 76 ont été adoptés en fratrie.

Parmi ces 232 enfants accueillis dans des familles françaises, 3% sont orphelins, 55% n'ont pas de filiation connue et 40% ont au moins un parent biologique vivant qui a consenti à leur adoption.

Par ailleurs, la MAI a dû refuser une cinquantaine de visas adoption (40 notifiés à ce jour) pour des enfants adoptés en RDC, via un OAA et en adoption individuelle. Chiffre provisoire.

Enfin la France a décidé de suspendre les adoptions internationales dans ce pays à compter du 1^{er} janvier 2017 et donc de retirer l'habilitation des trois OAA qui y étaient accrédités. Une vingtaine de dossiers déposés juste avant le 31 décembre sont en cours d'instruction à la MAI.

Conclusions

Développement dans les pays CLH privilégié

Quelques « ouvertures » de pays en perspective (Slovaquie, Ghana, Zambie, sous-région Afrique de l'Ouest, Bolivie)

Importance de la coopération, notamment pour accompagner les pays vers la CLH

Changement d'époque et de paradigme (accompagnement du recul de l'adoption internationale et de son amélioration qualitative, en termes de sécurité juridique et d'éthique)